

DIRECTION DE  
L'INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ÉNERGIE DE  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1 ter rue Unger  
BP 465  
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

N° CS13-3160-SI- **3132** /  
DIMENC

Nouméa, le 18 DEC. 2013

*Le Directeur*

à

Madame La Gérante de la  
Société GT2S SARL  
150, route de l'Anse Vata  
98800 NOUMEA

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Dossier n°CE13-3160-002952/TDESI\_0947/ID\_823  
Référence : Courrier n°CE13-3160-SI-2952 du 20/11/2013 relatif à la déclaration de  
changement d'exploitant d'une station service SSP – commune de NOUMEA

Madame,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis votre déclaration concernant le changement de gérance de la station service SSP Vata sise 150, route de l'Anse Vata – commune de NOUMEA.

Après examen, il s'avère que votre déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de l'article n° 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

Par ailleurs, sauf erreur de notre part, aucun récépissé de déclaration ou arrêté d'autorisation n'a été délivré pour l'exploitation de ces installations.

En conséquence, je vous invite à présenter un dossier de déclaration dans un délai de trois mois et à l'adresser à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465 – 98845 Nouméa cedex. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par \_\_\_\_\_, inspecteur des installations classées au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (27.02.98) qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du service de l'industrie  
Inspecteur des installations classées**

**Justin PILOTAZ** DIMENC



Copie : SSP – Stéphanie Di Luccio